

L'Assistante Sociale au sein d'un Réseau de Cancérologie

L'exercice de la profession d'Assistante Sociale est réglementé en France par l'obligation d'obtention du Diplôme D'État.

Sa mission est :

- **d'écouter et d'analyser** les problèmes des personnes et de leur proposer un plan d'aide,
- **d'informer** les personnes sur leurs droits aux prestations sociales,
- **de favoriser** l'accès aux soins médicaux et à la formation,
- **d'orienter** les personnes en fonction de leurs demandes vers des lieux d'accueil ou des services spécialisés qui répondent à leurs besoins,
- **de soutenir** les personnes dans leurs démarches,
- **d'assurer la coordination** des actions menées.



Comment ?

Par des...

- Entretiens individuels ou téléphoniques.
- Informations sur les démarches administratives.
- Orientations vers les services sociaux du Département.
- Echanges en équipe pluridisciplinaire.

L'Assistante Sociale est une personne ressource face aux difficultés administratives et/ou financières.

Elle propose un accompagnement adapté et, si cela est nécessaire, oriente le patient vers les dispositifs d'aides du Département.

